

être insérée déclarant qu'il Nous sera rendu compte de l'application exacte de ces deniers, conformément aux directions de ladite loi et en la manière par Nous prescrite, par l'entremise de Nos commissaires de Notre Trésorerie." (*Doughty et McArthur*, p. 18).

Si l'on veut maintenant obtenir des documents qui manifestent l'opinion en matière de législation, on trouve le rapport du comité du Canada de 1828. Ce texte a toujours suscité un vif intérêt; il est reproduit en entier à la page 463. Les adresses et les résolutions des Assemblées à propos des réserves du clergé, des aubains, des crédits, sont nombreuses et révèlent les progrès de l'opinion sur ces questions vitales.

On peut dire que les minutes du Conseil exécutif ont joué un double rôle: elles font connaître les rouages de l'Exécutif et l'opinion mûrie du groupe le plus conservateur de la population.

Parmi les documents divers, l'on trouve dans la presse, à l'occasion de la mort du Roi, en 1820, une des premières polémiques constitutionnelles. Ce document est inséré dans le présent volume pour montrer l'intérêt du peuple dans les questions constitutionnelles.

L'on constata, en compilant les pétitions relatives à l'Acte d'Union de 1822, qu'elles pouvaient se diviser en plusieurs catégories; les mêmes arguments sont employés dans plusieurs d'entre elles. On décida donc de reproduire ici quelques pétitions typiques qui favorisent la mesure ou s'y opposent.

Tels sont les principes qui ont présidé au choix et à la compilation de ces documents. On a suivi, autant que possible, la même méthode que dans les volumes précédents. Le mode de renvois aux documents par numéros de séries et de volumes des Archives publiques est maintenu. On ne jugea pas opportun d'inclure dans le présent ouvrage les documents qui se rapportent aux provinces maritimes et qui seront ultérieurement réunis en un volume.

A. G. D.

N. S.

OTTAWA, le 11 février 1935.